

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 mai 2016 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac

Était absent le conseiller : M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

63-05-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de Mme Lise Charest un point d'information a) portant sur le rapport annuel de Transport Soleil, ledit document est déposé au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

64-05-16

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

65-05-16

Re : Norton Rose Fulbright - Événement cycliste

CONSIDÉRANT QUE l'événement Norton Rose Fulbright est un événement cycliste qui regroupe environ 100 participants qui prendront le départ à compter de 13 h 00 du Club de Golf Withlock pour y revenir vers 16 h 30.

CONSIDÉRANT QUE l'événement est de passage dans notre municipalité le 2 juin prochain.

CONSIDÉRANT QUE le parcours traversera le territoire de Très-Saint-Rédempteur en provenance de Rigaud sur une courte distance.

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

D'APPUYER l'événement cycliste Norton Rose Fulbright et l'autoriser à circuler sur notre territoire le 2 juin 2016, selon le parcours mentionné précédemment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

66-05-16

Re : Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Le Souper des Seigneurs)

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de faire l'acquisition de deux (2) billets à raison de 95 \$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

67-05-16

Re : Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à un virement de crédit nécessaire aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1600.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-330-00-635) «SEL» au poste budgétaire (02-330-00-621) «ABRASIF».

Un montant de **360.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-340-00-681) «HYDRO – ÉCLAIRAGE PUBLIC» au poste budgétaire (02-340-00-521) «ENTRETIEN LUMINAIRES RUES».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'extrait du registre des dons reçus par les élus pour l'année 2015, tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale de dons ou cadeaux découlant du code d'éthique et de déontologie des élus.

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

68-05-16

Comptes à payer

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **57 746.12 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600103 à C1600122	34 344.35 \$
Paiement AccèsD (L) L1600046 à L1600058	12 654.17 \$
Chèques de salaires nos D1600061 à D1600079	10 747.60 \$
GRAND TOTAL	<u>57 746.12 \$</u>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

69-05-16

Autorisation achat de mobilier pour le Centre socioculturel

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de procéder à la location de notre salle du Centre socioculturel pour divers événements, la firme Direct Chairs Canada Ltd a présenté la plus basse soumission concernant l'achat de 120 chaises banquet empilable, 15 tables de banquet ronde, 1 chariot à chaise et un chariot à table dont un chariot additionnel gratuit au coût de 6 484,20 \$ taxes en sus.

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'accepter la proposition de la firme Direct Chairs Canada Ltd pour l'achat de chaises et de tables au coût de 6 484,20 \$ taxes en sus. Une subvention provenant de la Fondation des amis du patrimoine au montant de 2 000 \$ est applicable sur ce montant ainsi qu'un autre don de 650\$. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (23-080-20-726).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

70-05-16

Autorisation de mandater une firme d'architectes – Centre socioculturel

CONSIDÉRANT les divers dommages causés par des éléments défectueux et la qualité de certains travaux;

CONSIDÉRANT le rapport de visite émis par la firme Massicotte Dignard, concernant la liste des déficiences, daté du 8 février dernier;

CONSIDÉRANT le rapport de visite émis par la firme Rochon Experts-Conseil inc;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire inspecter la Centre socioculturel par une personne indépendante du projet et ayant les compétences requises;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de procéder à une expertise des travaux d'architecture du Centre socioculturel pour divers éléments défectueux;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. André Bourassa à titre d'architecte de la firme Bourassa Maillé architectes pour l'inspection des travaux effectués et rédaction d'une liste de déficiences et analyse, le tout à un taux horaire de 125\$ l'heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

71-05-16

Autorisation de mandater une firme d'architectes– Réaménagement de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de procéder au réaménagement de l'Hôtel de Ville dans l'école;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une personne ayant les compétences requises pour effectuer la planification immobilière et les plans préliminaires;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de mandater la firme BOURASSA MAILLÉ, architectes pour effectuer la planification du réaménagement de l'Hôtel de Ville à un taux de 125 \$ l'heure

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

72-05-16

Re : Paiement d'une Quote-Part de la MRC

CONSIDÉRANT la réception tardive de la quote-part de la MRC concernant le nettoyage de cours d'eau pour l'année 2015, facture n° 2016-000063;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, et appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu unanimement de procéder au paiement de cette quote-part de la MRC. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (02-320-02-951).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

73-05-16

Re : Appel d'offres sur invitation – Parc Cavaleri

CONSIDÉRANT la demande sans cesse grandissante des citoyens de Très-Saint-Rédempteur pour l'aménagement de jeux dans le parc Cavaleri;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT une somme provenant du fonds de parc et d'une subvention au Fonds conjoncturel de développement, est disponible afin de réaliser ce projet;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes spécialisées en espaces récréatifs afin de réaliser le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

74-05-16

Re : Lettre d'intention et demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement (FCD)

CONSIDÉRANT la demande grandissante des citoyens de Très-Saint-Rédempteur pour l'aménagement de jeux dans le Parc Cavaleri depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'acquisition du terrain et les travaux de débroussaillage et d'excavation en 2011;

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du terrain effectués en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entame le processus d'appel d'offres sur invitation afin de réaliser l'aménagement de modules de jeux dans le parc afin d'offrir aux enfants un espace récréatif;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts du projet et les restrictions budgétaires concernant nos obligations municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne sera pas en mesure d'absorber la totalité de la dépense reliée à ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des promoteurs concernant l'aide financière accordée aux projets dans les régions dont l'indice de développement socioéconomique est plus faible;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu unanimement :

QUE la directrice générale soit par la présente autorisée à présenter une demande d'aide financière concernant l'aménagement des aires de jeux pour le parc Cavaleri afin d'améliorer le cadre de vie et de favoriser le développement des services et des équipements à la population de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,

QUE la municipalité s'engage par la présente à verser la mise de fonds nécessaire, soit un minimum de 50% de contributions en nature ou en espèces du coût global du projet;

QUE M. Jean Lalonde, maire ou Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce projet, soit entre autres les protocoles d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

75-05-16

Vente de garage communautaire – Utilisation du terrain du Centre socioculturel

CONSIDÉRANT la demande de la coopérative CSUR d'utiliser le terrain du centre socioculturel afin d'organiser une vente de garage communautaire le 18 juin prochain;

ATTENDU QUE la coopérative CSUR utilisera l'intérieur du centre communautaire pour les commodités telles toilettes, eau, etc.

ATTENDU QU'en cas de pluie, l'intérieur du centre communautaire sera mis à profit afin de tenir l'événement;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé de Mme Lise Charest et résolu que la contribution de la municipalité à cet événement sera le suivant : soit donner accès au terrain du centre socioculturel et au bâtiment du centre communautaire gratuitement et de ne pas exiger le montant de 5.00 \$ normalement demandé pour la tenue d'une vente de garage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Règlement relatif à la prévention des incendies sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur

Avis de motion est donné par M. Paul Cozens, qu'à une prochaine séance, il sera adopté un règlement relatif à la prévention incendie sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur.

Avis de motion – Règlement concernant l'entretien et la salubrité des immeubles.

Avis de motion est donné par M. René-Philippe Hébert, qu'à une prochaine séance, il sera adopté un règlement concernant l'entretien et la salubrité des immeubles.

76-04-16

Bell – Autorisation demande d'intervention

CONSIDÉRANT QUE Bell a présenté une *Demande d'intervention* datée du 4 mai 2016 concernant le remplacement de poteaux et transfert de toron Bell sur de nouveaux poteaux à la demande du ministère des Transports du Québec sur la route Principale (route 325) entre le n^o de cadastre 2 398 795 à 2 398 798.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

QUE le conseil autorise Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, à compléter, approuver les documents transmis par Bell et à signer lesdits documents se rapportant à la *Demande d'intervention* datée du 4 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

77-05-16

Acceptation de la soumission pour le fauchage des rues et des sentiers (2016)

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu :

QUE la municipalité accorde le contrat de fauchage des rues municipales et des sentiers (2 coupes : juin et août) à la firme Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre Inc. pour un montant de 3430 \$, toutes taxes en sus, tel que figurant sur le bordereau de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

78-05-16

Entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dotée d'un service de géomatique actuellement utilisé par les municipalités locales principalement comme un outil de consultation cartographique et d'aide à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE les services qui peuvent être rendus aux municipalités dans ce domaine sont beaucoup plus vastes, la géomatique permettant désormais de devenir un outil de décision politique afin d'optimiser le rendement des municipalités;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la MRC concernant la fourniture de services additionnels en géomatique aux municipalités-membres par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente ne porte pas sur les outils que la MRC doit fournir à toutes ou plusieurs des municipalités de son territoire, notamment en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut offrir ces services additionnels de géomatique aux municipalités, en visant l'atteinte du principe de tarification à l'acte (utilisateur-payeur);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC non-membres de la présente entente et qui solliciteront les produits du service de géomatique hors de cette entente seront assujetties à un taux horaire de 145 \$

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter la proposition pour la fourniture de services additionnels en géomatique avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la tarification à l'acte (utilisateur-payeur) et de signer l'entente pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2021 et sera ensuite renouvelable par

période de cinq (5) ans, à moins d'avis contraire écrit de trois (3) mois de l'une des parties à l'entente. Que M. Jean Lalonde, maire ou Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cet engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Présentation du rapport annuel de Transport Soleil par Mme Lise Charest

Période de questions

79-05-16

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 50.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière